

SAS Xavier de MAISTRE AUDIT

Commissaire aux Comptes

**SAS XM Audit
14 rue Lahire
75013 PARIS
Portable : 06 80 24 62 09**

Siret : 808 467 732 NAF : 6920Z

**AGATA
Siren : 422 912 972
Association à but non lucratif
34 rue Pierre Timbaud
92230 GENEVILERS**

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Mesdames, Messieurs les adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale du 18 juin 2019 sur proposition du bureau du 6 juin 2019, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AGATA, Association Généraliste d'Accompagnement et de Traitement des Addictions relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le bureau en date du 3 juin 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant

1. Ressources de l'association (Annexe – « tableau de suivi des fonds dédiés »)

Nous nous sommes assurés de la correcte affectation et valorisation des fonds dédiés propres à chaque CSAPA ; pour la plupart ces fonds sont le corolaire des engagements pris, en accord avec l'Agence Régionale de Santé. Ces appréciations sont régulières, prudentes et traduites dans le tableau dans l'annexe du bilan qui fait état des fonds utilisés dans l'exercice 37 007 € et de ceux dédiés en fin d'exercice 2020, 215 425€.

2. Affectation des charges communes (Annexe – Résultat par section »)

Nous avons examiné les modalités d'imputation, à chacune des 7 sections d'AGATA et des 4 Sections du CSAPA APORIA, de sa quote part des charges et produits communs de votre association ; Les charges font essentiellement l'objet d'une ventilation dite analytique par codes et les produits d'une affectation fonction pour l'essentiel de l'imputation des subventions accordées par l'ARS, les DASS et municipalités.

3. Engagements sociaux (Annexe – Etat des Provisions »)

Nous avons pris connaissances des différents risques et engagements sociaux supportés par votre association.

Ceux-ci portent essentiellement sur les engagements de retraites et les ruptures de contrat de travail, pour lesquels les provisions dotées sont correctement évaluées et suivies d'une année sur l'autre, elles traduisent la probabilité de mis en œuvre desdits engagements de votre association.

4. Disponibilités et placements

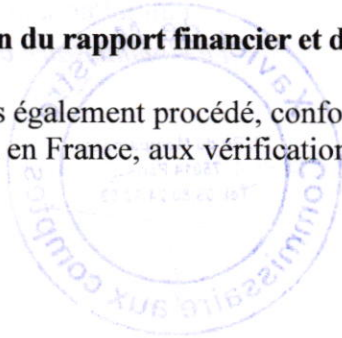
Nous avons contrôlé l'exactitude des rapprochements réalisés entre les soldes comptables et ceux portés sur les relevés bancaires et les différents supports de placement.

Nos investigations n'ont mis en évidence aucune anomalie.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

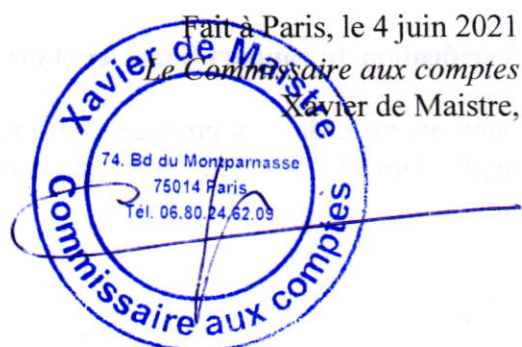
Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Paris, le 4 juin 2021
Le Commissaire aux comptes
Xavier de Maistre,



ANNEXE 1 : Responsabilité du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	24 345.38	17 299.38	7 046.00	13 879.00	6 833.00	49.23
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	45 734.71	45 734.71				
	Installations techniques Matériel et outillage	209 287.53	136 559.54	72 727.99	33 688.14	39 039.85	115.89
Immobilisations corporelles en cours							
Avances et acomptes							
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>							
Immobilisations financières (1)							
Participations et Créances rattachées	50 205.24		50 205.24	50 205.24			
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres	37 978.25		37 978.25	37 672.81	305.44	0.81	
Total I	367 551.11	199 593.63	167 957.48	135 445.19	32 512.29	24.00	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 150.00		1 150.00	600.00	550.00	91.67
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	347 941.74		347 941.74	43 289.66	304 652.08	703.75
	Valeurs mobilières de placement	724 411.09		724 411.09	723 568.23	842.86	0.12
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	846 305.52		846 305.52	656 340.35	189 965.17	28.94
Charges constatées d'avance (2)	26 744.69		26 744.69	24 613.81	2 130.88	8.66	
Total II	1 946 553.04		1 946 553.04	1 448 412.05	498 140.99	34.39	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 314 104.15	199 593.63	2 114 510.52	1 583 857.24	530 653.28	33.50	

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	143 841.99	143 841.99		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	274 484.43	215 652.47	58 831.96	27.28	
Autres					
Report à nouveau	194 608.06	226 093.69	31 485.63	13.93	
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	327 092.78	133 740.59	193 352.19	144.57
	Situation nette (sous total)	550 811.14	267 141.36	283 669.78	106.19
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	45 520.35	19 278.24	26 242.11	136.12
	Provisions réglementées	20 616.00	20 616.00		
	Total I	616 947.49	307 035.60	309 911.89	100.94
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	215 424.87	88 651.98	126 772.89	143.00
	Total II	215 424.87	88 651.98	126 772.89	143.00
PROVISIONS	Provisions pour risques	314 923.00	320 550.00	5 627.00	1.76
	Provisions pour charges	284 697.00	319 697.00	35 000.00	10.95
	Total III	599 620.00	640 247.00	40 627.00	6.35
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	119 115.93	108 302.09	10 813.84	9.98
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	403 926.23	439 620.57	35 694.34	8.12
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	155 556.00		155 556.00		
Instrument de trésorerie					
Produits constatés d'avance	3 920.00		3 920.00		
	Total IV	682 518.16	547 922.66	134 595.50	24.56
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 114 510.52	1 583 857.24	530 653.28	33.50

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

678 598.16 547 922.66

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations	4 045.00	4 145.00	100.00	2.41
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	13 521.00	15 153.00	1 632.00	10.77
Parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	3 751 510.49	3 424 391.18	327 119.31	9.55
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	99 295.11	13 090.07	86 205.04	658.55
Utilisations des fonds dédiés	44 191.00	208 632.29	164 441.29	78.82
Autres produits	4 440.30	472.74	3 967.56	839.27
Total I	3 917 002.90	3 665 884.28	251 118.62	6.85
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	765 345.64	784 204.05	18 858.41	2.40
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	175 183.16	191 931.07	16 747.91	8.73
Salaires et traitements	1 544 139.43	1 652 098.01	107 958.58	6.53
Charges sociales	676 590.31	737 646.51	61 056.20	8.28
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	23 603.35	16 253.44	7 349.91	45.22
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	321 836.00	77 754.00	244 082.00	313.92
Autres charges	52 178.74	4 716.42	47 462.32	NS
Total II	3 558 876.63	3 464 603.50	94 273.13	2.72
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	358 126.27	201 280.78	156 845.49	77.92

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	948.76	2 119.81	1 171.05	55.24
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	948.76	2 119.81	1 171.05	55.24
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	948.76	2 119.81	1 171.05	55.24
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	359 075.03	203 400.59	155 674.44	76.54
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	9 997.00	4 224.00	5 773.00	136.67
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	71 617.00		71 617.00	
Total V	81 614.00	4 224.00	77 390.00	NS
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	47 606.25		47 606.25	
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	65 990.00	73 884.00	7 894.00	10.68
Total VI	113 596.25	73 884.00	39 712.25	53.75
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	31 982.25	69 660.00	37 677.75	54.09
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	3 999 565.66	3 672 228.09	327 337.57	8.91
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	3 672 472.88	3 538 487.50	133 985.38	3.79
5. EXCEDENT OU DEFICIT	327 092.78	133 740.59	193 352.19	144.57

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	24 345		
Constructions sur sol propre	45 735		
Installations générales agencements aménagements divers	10 523		22 739
Matériel de transport	39 830		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	103 125		33 071
TOTAL	199 212		55 810
Autres participations	50 205		
Prêts, autres immobilisations financières	37 673		305
TOTAL	87 878		305
TOTAL GENERAL	311 435		56 116

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			24 345	24 345
Constructions sur sol propre			45 735	45 735
Installations générales agencements aménagements divers			33 262	33 262
Matériel de transport			39 830	39 830
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			136 196	136 196
TOTAL			255 022	255 022
Autres participations			50 205	50 205
Prêts, autres immobilisations financières			37 978	37 978
TOTAL			88 183	88 183
TOTAL GENERAL			367 551	367 551

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	10 466	6 833		17 299
Constructions sur sol propre	45 735			45 735
Installations générales agencements aménagements divers	4 022	2 363		6 385
Matériel de transport	27 203	2 974		30 177
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	88 565	11 433		99 998
TOTAL	165 524	16 770		182 294
TOTAL GENERAL	175 990	23 603		199 594

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	6 833				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 363				
Matériel de transport	2 974				
Matériel de bureau informatique mobilier	11 433				
TOTAL	16 770				
TOTAL GENERAL	23 603				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau des variations des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	143 842				143 842
Réserves	215 652		58 832		274 484
Report à nouveau	226 094	133 741		102 255	194 608
Excédent ou déficit de l'exercice	133 741	133 741	327 093		327 093
Situation nette	267 141		385 925	102 255	550 811
Subventions d'investissement	19 278		36 239	9 997	45 520
Provisions réglementées	20 616				20 616
TOTAL I	307 036		422 164	112 252	616 947

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Investissements	20 616				20 616
TOTAL	20 616				20 616

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	640 247	65 990	32 700	73 917	599 620
TOTAL	640 247	65 990	32 700	73 917	599 620

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour dépréciation	47 460		47 460		
TOTAL	47 460		47 460		
TOTAL GENERAL	708 323	65 990	80 160	73 917	620 236

Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles					
		65 990	80 160	35 000	38 917

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	37 978	0	37 978
Autres créances clients	1 150	1 150	
Personnel et comptes rattachés	1 528	1 528	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	17 109	17 109	
Divers état et autres collectivités publiques	147 200	147 200	
Débiteurs divers	182 105	182 105	
Charges constatées d'avance	26 745	26 745	
TOTAL	413 815	375 837	37 978

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	119 116	119 116		
Personnel et comptes rattachés	171 190	171 190		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	183 638	183 638		
Autres impôts taxes et assimilés	49 099	49 099		
Autres dettes	155 556	155 556		
Produits constatés d'avance	3 920	3 920		
TOTAL	682 518	682 518		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nou- velles ressources affectées	Fonds restant engager en fin d'exercice
		A	B	C	D = A -B +C
ARS	27 000	18 000		140 700	158 700
Véhicules utilitaires	22 000	6 300			6 300
Gratifications stagiaire	7 493	6 341			6 341
Protection informatique	27 000	27 000	16 233	17 080	27 847
Travaux hébergement	3 334	3 334			3 334
Locaux Gennevilliers	37 754	27 677	20 774		6 903
Dépenses covid 2021				6 000	6 000
TOTAL	124 581	88 652	37 007	163 780	215 425

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation des amortissements

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
Elles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilisation prévue:

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	329 305
Total	329 305

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	35 047
Dettes fiscales et sociales	257 002
Total	292 049

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	26 745
Total	26 745
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	3 920
Total	3 920

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relatif au volontariat associatif et à l'engagement éducatif:

Le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, n'est pas communiqué car cela reviendrait à donner une information individuelle.